

Monsieur le Préfet de la Vendée,
29, rue Delille
85922 La Roche sur Yon cedex 9

Objet : loi de 1905

Monsieur le Préfet,

La loi du 9 décembre 1905, dite de séparation des Eglises et de l'Etat, précise en ses articles :

1 : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public ».

2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte...».

Les relations entre les Eglises et l'Etat s'en déduisent.

Or, les associations et organisations laïques de Vendée ont pris connaissance des déclarations successives en 2017 et 2018 du Président de la République et de ministres, que ce soit devant le Conseil Français du Culte Musulman ou le Conseil Représentatif des Institutions Juives de France, ou lors du 500^{ème} anniversaire de la Réforme et de la réunion des responsables religieux à l'Elysée.

La plus inquiétante est la déclaration du 9 avril 2018 devant la Conférence des Evêques catholiques de France au collège des Bernardins, où le Président s'est prononcé pour « la réparation du lien abimé entre l'Eglise catholique et l'Etat ».

Au niveau vendéen, c'est l'article 28 de la loi de 1905 « Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions » qui est régulièrement bafoué.

En permanence sont tentés des détournements, des amalgames, des financements variés : citons l'installation de statues religieuses dans l'espace public, l'invitation à

des messes, la bénédiction de drapeaux... La Libre Pensée et l'Observatoire Vendéen de la Laïcité vous ont saisi récemment de ces questions.

Par ailleurs, dans le cas de l'Ecole, les obstacles à l'ouverture d'écoles publiques se multiplient, l'enseignement privé est considéré par les services publics comme un ajustement à la carte scolaire alors même qu'on assiste à un fort développement de l'enseignement hors contrat.

La remise en cause de la loi de séparation est à craindre. Il est temps de réaffirmer sa force et les garanties qu'elle procure à tous.

C'est pourquoi, dans le cadre de la semaine de la laïcité, les organisations et associations laïques de Vendée appellent les citoyennes et les citoyens à se mobiliser et notamment à se rassembler devant la préfecture le samedi 8 décembre à 10 h.

Lors de ce rassemblement, nous vous remercions de bien vouloir accepter de recevoir une délégation qui pourra ainsi vous exposer de vive voix nos inquiétudes.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Les organisations Laïques signataires

